

# Les riverains du prion

## Entretien avec Annie Leroy

Coordination des associations de riverains d'usines d'équarrissage (CARUE), 3 rue Delarbre, 76310 Saint-Adresse  
[alero@club-internet.fr](mailto:alero@club-internet.fr) ; [leroy.carue@free.fr](mailto:leroy.carue@free.fr)

Originaire du Cantal, professeur de physique-chimie à la retraite, Annie Leroy est née en 1940. À la tête de la Coordination des associations de riverains d'usines d'équarrissage, elle a écrit les pages les plus médiatiques de l'action de cette association. Elle a été confrontée dès les années 1970 à une usine d'équarrissage lorsqu'elle passait ses vacances aux confins du Cantal et de la Corrèze et s'est d'abord attaquée aux nuisances olfactives de telles installations. En 1991, une association de défense est née.

### **Annie Leroy, racontez-nous la genèse de votre combat.**

L'usine d'équarrissage proche du village où je passe mes vacances s'est installée en 1971 pour faire de l'équarrissage au sens premier du terme, avant la circulaire de juillet 1998, c'est-à-dire pour effectuer le traitement et la transformation des déchets animaux en farines, farines qui partaient ensuite dans l'alimentation animale.

Comme beaucoup d'autres, cet industriel a obtenu, pour son installation, l'adhésion du conseil municipal en allant lui faire visiter une usine en Allemagne qui n'était pas terminée et en leur disant « voyez comme c'est beau, comme c'est propre et ça ne gêne personne ». Le conseil municipal a dit effectivement « c'est beau, c'est propre et ça ne gêne personne ». C'est ainsi qu'a été prise la décision de construire cette usine qui, implantée un peu loin du village, au milieu des forêts mais sur un petit sommet, arrose les vallons et les vallées qui sont autour.

Cette façon de construire une usine s'est reproduite aussi dans un site du département de la Creuse où les habitants ont eu maille à partir avec leur équarrissage. On les avait emmenés dans une usine du groupe Saria, en Bretagne, un week-end. On y avait fait le ménage, passé la tondeuse pour les persuader que c'est quelque chose de très bien. Ce type de démarche n'est donc pas original pour emporter l'adhésion d'un conseil municipal.

Par ailleurs, l'usine d'équarrissage du Cantal a un statut juridique particulier, car c'est la seule usine où la Saria est minoritaire et où ce sont les chambres d'agriculture du Cantal, de la Corrèze et de l'Aveyron qui sont majoritaires dans le capital. Toutes les autres usines sont à 50% des usines Saria, 20 à 25% des usines Caillaud ; le reste, ce sont des structures plus modestes comme celle de la Ferso Bio dans le Sud-Ouest.

### **Les premières heures de ce combat ont été centrées sur les problèmes d'odeurs ?**

Oui, parce que le problème de l'odeur fait l'unanimité. Tout le monde est d'accord là-dessus mais les arguments souvent avancés de l'emploi et de la taxe professionnelle font qu'on passe sur ces nuisances. Dans mon village, l'usine emploie 40 personnes et la taxe professionnelle représente plus de 50% du budget de la commune. On trouve encore aujourd'hui des habitants qui ne sont jamais allés voir l'usine, même depuis qu'elle est passée à la télévision, qu'on en a parlé, que de nombreux articles sont passés dans la presse locale et que l'association existe.

Lorsque nous sommes allés voir l'usine, nous avons vu les jus qui s'écoulaient dans le sol, les cadavres qui traînaient, l'absence de clôture. C'était monstrueux. C'est là que nous avons pris conscience qu'en plus du problème des odeurs, pouvait survenir un risque sanitaire. C'était en 1993, mais personne ne nous écoutait alors. Les inspecteurs des installations classées des services vétérinaires ne rentraient guère dans les usines d'équarrissage avant 1996 et, même après, ils ont éprouvé des difficultés à y pénétrer car ces entreprises constituent un lobby puissant. À partir de 1996, quand on a commencé à parler du prion, nous avons senti que nous étions plus écoutés qu'avant.

**C'est à partir de 1996, de la première crise de l'ESB précisément, que le mouvement s'est étendu. Comment cette mobilisation s'est-elle mise en place ?**

Par le jeu des rencontres et des voyages, nous avons déjà formé une mini-coordination de trois associations sur le Massif central. Mais il est vrai que 1996 a été un tournant et que la coordination a pris de l'ampleur pour compter aujourd'hui une quarantaine d'associations. Les contacts se faisaient par la presse écrite, la radio, la télé. Il est arrivé que ce soit moi qui prenne des initiatives comme pour le stockage des farines de Plouisy, en Bretagne, dans les Côtes-d'Armor, près de Guingamp. Celles-ci commençaient à entrer en auto-combustion.

J'ai vu par hasard ce sujet à la télévision alors que j'étais en Auvergne. Un nom était inscrit sur l'écran. J'ai utilisé le Minitel et j'ai réussi à trouver les gens. Je les ai contactés en leur proposant de les aider avec notre coordination. Pour l'usine de Benêt, en Vendée, devant laquelle je passais tous les ans, j'avais déjà alerté plusieurs fois le préfet sans que cela change quoi que ce soit. C'est une riveraine qui m'a contactée en me racontant qu'elle téléphonait depuis deux ans au directeur de l'usine, sans résultat. Cela dit, qu'il ne se passe rien quand on téléphone au directeur de l'usine me paraît normal. Lorsqu'on me contacte ainsi, je donne la stratégie à suivre en sachant qu'on ne peut se battre qu'avec de l'écrit.

Il faut d'abord se procurer l'arrêté d'autorisation, les arrêtés complémentaires, demander ensuite une CLIS (commission locale d'information et de surveillance)<sup>1</sup> et, à partir de là, la discussion peut s'engager avec des arguments solides. Parfois, il est nécessaire d'agir différemment car tout le monde n'a pas la fibre associative ou éprouve de la réticence à s'engager. J'ai, par exemple, été contactée par quelqu'un que je sentais hésitant. Je lui ai proposé de me confier tous les arguments pour que je puisse ensuite agir au nom de la Coordination. Il m'a répondu « Non, non... on m'a vu prendre des photos, j'ai des enfants, je ne veux pas perdre ma place ».

Finalement, il m'a rappelée en me disant qu'il devait traverser un hangar plein de farines animales pour se rendre à son travail. J'ai ainsi pu intervenir auprès du ministère de l'Environnement, sans révéler mes sources de façon à ce que l'information redescende ensuite jusqu'au préfet pour que celui-ci fasse intervenir les inspecteurs des installations classées. Le problème s'est réglé.

**Et le prion dans tout cela ?**

Avec l'apparition du prion, j'ai un peu forcé les choses en essayant de faire d'une pierre deux coups ! Je suis allée au ministère de l'Agriculture, département « équarrissage », et leur ai dit qu'on avait déjà le problème des odeurs et que, maintenant, on voyait apparaître celui du prion. Il y a des risques sanitaires réels en plus du prion. Il faut désinfecter les effluents liquides. Il y a un procédé simple qui utilise les ultraviolets mais, pour que ça marche, il faut moins de 30 mg par litre de matières en suspension. Les stations d'épuration des usines d'équarrissage étaient trop petites, sous-dimensionnées, très chargées en graisses. Ce qui en sortait, c'était 300 à 500 mg de matières en suspension.

En demandant la désinfection des effluents, on allait être obligé de faire de meilleures stations d'épuration et ainsi supprimer une partie des odeurs en plus du risque sanitaire. Mon interlocutrice au ministère de l'Agriculture m'a fait remarquer qu'il ne s'agissait pas de désinfecter mais plutôt de stériliser. Les ultraviolets étaient insuffisants. Et c'est là que s'est ébauché le « zéro effluent liquide » avec l'oxydeur thermique qui n'est toujours pas validé par l'AFSSA<sup>2</sup>. Dans cette optique, on supprimait les stations d'épuration, donc une des sources d'odeurs. Cela dit, je n'ai jamais perdu de vue le problème des odeurs, mais à partir de 1996, j'ai momentanément privilégié l'ensemble des problèmes sanitaires.

<sup>1</sup> Décret 93-1410 sur le droit à l'information. Structure initialement prévue pour les usines d'incinération d'ordures ménagères mais nous nous sommes battus pour que cela soit étendu aux équarrissages. Quelques préfets refusent encore d'en créer. Pour la petite histoire, en Vendée, au nord, usine Caillaud, pas de CLIS, au sud du département, Usine Saria, une CLIS.

<sup>2</sup> Les effluents liquides susceptibles d'être infectieux séjournent au moins deux secondes dans un oxydeur à une température supérieure à 850° C.

M<sup>me</sup> Brugère-Picoux dit elle-même que, dans les déchets animaux, il y a bien d'autres risques que le risque prion. Ce risque sanitaire, tout le monde le connaissait et préférait l'ignorer. Mais c'est avec le prion qu'on a commencé à nous écouter. Le prion, ça devenait quelque chose de médiatique et il fallait donc que l'Administration et les services vétérinaires apportent une réponse.

### **La crise de l'ESB a été un levier puissant pour votre action...**

J'ai été très vite invitée à Bruxelles pour la première conférence sur la vache folle en tant qu'experte associative. J'avais été mise en relation avec Bruxelles par M. Nouaillas, président de l'association Brézentine Environnement, dans la Creuse. J'ai été beaucoup aidée par une juriste qui m'a permis de rédiger une pétition au Parlement européen à propos de l'absence de retranscription dans le droit français d'une directive européenne. Par ce biais, j'avais été mise en contact avec la DG VI qui s'occupe de l'agriculture. Ce sont des gens qui sont très à l'affût des informations qui remontent de la base.

Quand je suis allée à cette conférence à Bruxelles où il y avait 400 personnes, j'ai pris la parole pour parler de la réalité de l'équarrissage que peu de gens connaissaient. J'ai ensuite déposé une plainte à la Commission européenne, procédure « libre de forme » qui n'engage aucun frais. Et, sur tous les sites que je citais dans ma pétition ou dans ma plainte, il s'est ensuite passé quelque chose : « L'eau de la montagne descend vers la plaine » ! Il vaut donc mieux frapper directement à l'Europe et ça redescendra ensuite jusqu'à votre commune *via* le Ministère et la Préfecture. En revanche, se plaindre au maire en espérant qu'il retransmettra au préfet, en espérant qu'il transmettra aux services compétents est rarement efficace.

Il y a eu ensuite une seconde conférence à Bruxelles et tous les grands de l'équarrissage y étaient. C'est par ces actions qu'ils ont fini par me connaître. Ils étaient tous installés derrière moi avec leur costume-cravate et j'étais seule. Au niveau européen, je ne connais personne d'autre qui mène la même action que moi. Après 1996, comme je suis passée à la télévision les gens m'ont contactée... mais ils m'ont aussi connue par mon site Internet<sup>3</sup>.

### **Quel est selon vous le tournant de ces dossiers ?**

Le tournant a peut-être eu lieu lorsqu'on a séparé les différents types de déchets parce qu'on a modifié le fonctionnement des usines. On a alors fait deux casseroles : une pour le haut risque, l'autre pour le bas risque. J'ai approuvé l'initiative, mais j'ai désapprouvé sa traduction sur le terrain. Cela dit, notre but est très modeste. Il se limite au fonctionnement de la filière des déchets animaux. J'ai bien suivi les débats sur la liste ESB, par intérêt personnel seulement, non pour nourrir le combat de l'association. Il faut rester très ciblé si on veut être efficace.

Lors de l'été 1996, je voyais bien ce qu'était la crise de la vache folle, le prion, les cadavres. Très difficilement, j'ai réussi à rencontrer un responsable de la Confédération paysanne en Normandie. Pour lui, le seul problème, c'est qu'il ne voulait pas payer pour le ramassage des cadavres. Son analyse de la crise se limitait à cela ; j'étais consternée et les agriculteurs, en général, m'ont déçue.

J'ai aussi discuté avec M<sup>me</sup> L. à la DPEI (Direction des politiques économiques et internationales) du ministère de l'Agriculture, responsable de la mise en place du Service public de l'équarrissage mais c'est un sujet qui sortait de notre préoccupation associative. Je lui disais « il faut désinfecter les effluents liquides » et elle me répondait en terme de coûts. Mais il y avait là une écoute favorable car elle (la DPEI) savait qu'il faudrait faire quelque chose et je faisais remonter les informations du bas vers le haut.

J'ai eu aussi des contacts avec M. Réveillon qui a été nommé ensuite « Monsieur farines ». Un jour, il est arrivé dans le Cantal et on lui a dit « non, non, circulez, il n'y a rien à voir ». Ça l'a contrarié et, du coup, M<sup>me</sup> L. (ministère de l'Agriculture) y est allée. Avec un peu de recul, je suis persuadée qu'une partie des fonctionnaires ne connaissaient pas la vérité. Et la liste ESB a servi aussi à ça. Quand il y

---

<sup>3</sup> //membres.lycos.fr/carue/

avait des choses qui n'allaient pas, je donnais le renseignement à M. Réveillon. Maintenant, je vais plus souvent au ministère de l'Environnement quand je vois quelque chose de moyenâgeux. Je prends des photos et je vais au Ministère avec le dossier.

### **L'interdiction des farines a sensiblement désorganisé la filière...**

Que les farines soient interdites ou non, pour telle ou telle catégorie d'animaux, ne change pas la quantité totale de déchets à transformer en farines. C'est cette activité de transformation qui est notre sujet. Le fond de cette décision m'a intéressée personnellement mais ce qui était important pour nous, c'était qu'il fallait stocker ces farines. D'autant que, depuis 1996, il y avait des problèmes avec les farines à haut risque qui étaient stockées à l'état de farines grasses dans des conditions scandaleuses que nous avons dénoncées.

Puis se sont mis lentement en route des circuits pour l'élimination à flux tendu de ces farines. À partir de ce moment, nous avons évidemment moins de choses à dire. Après novembre 2000, l'incorporation de toutes les farines a été interdite dans l'alimentation de tous les animaux. On s'est retrouvé de nouveau avec la nécessité de faire du stockage parce qu'il n'y avait pas de capacité d'incinération suffisante.

Sur Le Havre, nous avons rencontré le stockeur et nous avons réfléchi ensemble à la manière de procéder. Avec l'enveloppe budgétaire et son cahier des charges, il a fait le maximum de ce qu'il pouvait faire, ce qui n'était malheureusement pas le maximum de ce que nous aurions voulu qu'il fit. Nous nous sommes fait entendre lors d'une réunion à la sous-préfecture. Puis, il y a eu projet d'ouverture d'un second site de stockage, dans un silo avec de l'eau, de la terre, des étourneaux, et rien d'étanche. C'était monstrueux. Nous sommes intervenus et avons fini au tribunal administratif. Nous avons fait casser le premier arrêté d'autorisation. Des travaux ont été faits. Le stockage s'est fait dans de moins mauvaises conditions !

### **Au cours de ces années de lutte, vous êtes-vous créé des inimitiés ou des amitiés ?**

Je ne peux pas dire qu'il y ait eu des adversaires au sens strict du terme, c'était plutôt l'inertie qui dominait. Mais il est clair que nous avons bousculé et dérangé tous les industriels. Jusque-là, ils n'étaient ni inspectés, ni contrôlés. Alors notre action les a surpris.

Au début, ils me prenaient de haut mais maintenant ils sont courtois. Prenons l'exemple de l'équarrisseur du Cantal, qui est finalement à la genèse de tout ceci : on l'a harcelé pour qu'il s'améliore. Mais, maintenant, il a obtenu des prêts du conseil général et son usine s'est considérablement améliorée. Ils n'ont pas forcément perdu à cause des actions que nous avons menées. Ils ont exploité la chose assez rapidement. Mais j'ai aussi harcelé les directions des services vétérinaires (DSV), le ministère de l'Environnement. Certains nous ont dit : « avec une manifestation, les choses s'arrangeraient ». J'ai instruit les DSV car beaucoup ne connaissaient pas les subtilités des différents types de cuisson. Je leur ai parfois fait découvrir les failles dans les modes de cuisson ou dans le traitement des odeurs.

Quand l'équarrisseur du Cantal m'avoue qu'il verse deux fois par semaine trois seaux d'eau de Javel pure dans les tours de désodorisation, on comprend qu'il y ait des mauvaises odeurs. Cela ne peut pas fonctionner, c'est de la chimie de base car l'eau de javel doit être introduite en continu. La DSV ne peut pas s'en rendre compte en lisant seulement les factures.

Par contre, au ministère de l'Agriculture, c'était une catastrophe. La directrice concernée m'a posé trois lapins. Ils étaient sur la préparation d'un décret sur les modes de cuisson et j'ai réussi à avoir le projet de décret. Ils ont fait ça tout seuls, sans se concerter avec qui que ce soit, sauf peut-être les industriels ; en tout cas ni avec les associations ni avec le ministère de l'Environnement. J'ai alors renvoyé mes corrections directement au Ministre et à la directrice de la DGAL.

Le ministère de l'Agriculture s'occupe de ce qu'il y a à l'intérieur de l'usine, celui de l'Environnement de ce qui sort de l'usine. Un jour, je rencontre le préfet Proust au moment de la création de la MIEFA<sup>4</sup>

<sup>4</sup> MIEFA : Mission interministérielle pour l'élimination des farines animales.

et je lui parle des associations. J'active ensuite les journalistes et ça débouche sur la création de la Commission nationale d'information sur le stockage et l'élimination des farines animales (CNISEFA), une sorte de CLIS au niveau national, où se retrouvent les ministères, l'ADEME, les associations de consommateurs et les associations d'environnement, des élus, etc. Une grosse usine à gaz qui a le mérite d'exister et qui se réunit tous les 2 ou 3 mois.

Le ministère de l'Agriculture annonce à la dernière réunion qu'on va tout cuire, hauts et bas risques à 133°C, 3 bars. Et c'est annoncé dans un document de la MIEFA. D'où le projet d'un arrêté. En gros, on y dit « maintenant, on va bien cuire, vous aurez un an pour vous y adapter mais vous pourrez demander une dérogation. On va bien transporter, vous aurez un an pour vous y adapter, mais vous pourrez demander une dérogation. » Quand on sait quel copinage il y a entre les industriels et les fonctionnaires de l'agriculture : ils ont été sur les mêmes bancs, dans les écoles vétérinaires ; ils se tutoient... et les DSV ont laissé faire les pires choses.

Ça n'est pas admissible que, dans le décret, on dise « vous pourrez demander des dérogations ». Mais le ministère de l'Environnement n'avait pas été associé et a réagi fortement au projet d'arrêté. L'arrêté que préparait de son côté le ministère de l'Environnement était bien meilleur et, là, j'étais consultée par téléphone ou par courriel. Pendant que les deux ministères préparaient cet arrêté, le représentant du ministère de l'Agriculture allait à Bruxelles tous les mois pour participer à des réunions sur ce sujet. Il n'en a jamais rendu compte au ministère de l'Environnement. Quand l'Environnement a eu connaissance du projet de règlement européen, il n'y avait presque plus rien à faire pour le modifier.

### **Quoi de nouveau depuis mai 2002, date du premier entretien ?**

Un règlement européen sur les sous-produits animaux 1774/2002 est sorti et s'impose sans retranscription en droit français. On ne parle plus de hauts et bas risques mais de catégories 1, 2 et 3. Il a été amendé plusieurs fois.

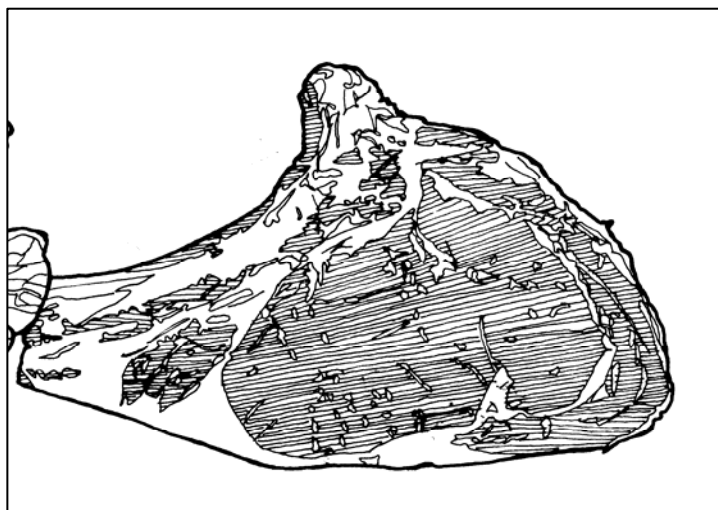
Un arrêté ministériel concernant les équarrissages a été signé le 12 février 2003. Il prend en compte le problème des odeurs mais sa mise en application se révèle très difficile.

La MIEFA n'a pas convoqué la CNISEFA depuis plusieurs mois.

La coordination s'inquiète du devenir des effluents liquides des abattoirs et du déstockage des 770 000 tonnes de farines animales. Elles seront incinérées en Allemagne, Belgique et Pays-Bas. Leur transport vers ces lieux nécessiterait 68 000 camions. La Coordination souhaite que cela soit fait par voie ferroviaire ou fluviale ■

Propos recueillis par Yves Le Pape, en juin 2002 et complétés en avril 2004.

Annie Leroy est présidente de la Coordination des associations de riverains d'usines d'équarrissage.



Dessin de Claire Brenot